31e ANNEE N° 2513 — PARAIT LE SAMEDI — 7 AOUT 1920

SISTERON JOURNAL

REPUBLICAIN INDEPENDANT

Politique, Littéraire, Commercial et d'Annonces Judiciaires

ABONNEMENTS
PAYABLES D'AVANCE
Neuf francs par an
ETRANGER, le port en sus

ADMINISTRATION ET RÉDACTION, 25, Rue Droite 25, SISTERON
Fondateur : A TURIN — Directeur-gérant : M. PASCAL LIEUTIER
LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS
On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste
Les annonces sont reçues au bureau du Journal et à *Paris à l'Agence de la Presse*, 20, *Rue de la Victoire*, à l'*Agence Havas*, 8, Place de la Bourse et dans les principales agences

ANNONCES
Judiciaires (la ligne).....0 50
Commerciales (la ligne).....0.60
Réclames (la ligne).....0,80
Pour les grandes annonces et les annonces répétées on traite de gré à gré.

Nous lisons dans le *Radical* de Paris, sous la signature de M. Perchot, sénateur des Basses-Alpes l'article suivant :

LE RÉGIME DU BLÉ

LA NÉCESSITÉ DES STOCKS DE PRÉVOYANCE

Dans ce grave problème du retour à la liberté du commerce du blé, la difficulté essentielle provient du défaut de stocks de prévoyance.

Alors que nous souhaitons vivement avec tout le monde agricole, le retour immédiat à la liberté ; alors que nous savons ce que le régime étatiste a coûté de pertes à nos budgets — des milliards — pourquoi avons-nous dû accepter encore de laisser durer un an le régime actuel ?

Parce qu'il n'était pas possible de constituer immédiatement les stocks régulateurs et de prévoyance indispensables pour rétablir sans danger le régime normal.

Cela n'était pas possible à cause des prix des blés étrangers qui se maintiennent à 160 francs, et dont la baisse due surtout à de meilleures conditions de frêt et de change, ne s'est pas accentuée. Cela n'était pas possible surtout à cause de la rareté des grains exotiques. L'Argentine ne maintiendra sans doute pas sa prohibition ; mais en ce moment ses greniers nous sont fermés, et nous en sommes réduits, à peu de chose près aux importations de qualité médiocre des Etats-Unis. On ne pouvait faire de stocks. Comment, dès lors, maîtriser la spéculation qui, dès le rétablissement de la liberté du commerce se fût donné libre cours ? Le gouvernement impuissant à régulariser les marchés, aurait assisté aux pires inégalités.

Or, dans ce pays, on consent volontiers les plus grands sacrifices, mais pourvu que tout le monde les consentent d'un même cœur ; on supporte malaisément l'injustice. On paie sans maugréer le pain un peu plus cher, mais à condition qu'il coûte partout le même prix.

On n'aurait pas admis facilement que le pain coûtât ici 2 francs, et dans l'arrondissement voisin 1 fr. 10 seulement. On n'aurait pas toléré de manquer de pain, quand des communes toutes proches auraient possédé du blé en abondance et l'auraient revendu ailleurs avec de gros profits.

Le gouvernement ne pouvait créer, le sachant, des injustices auxquelles il eût été incapable ensuite de porter remède. Et voilà pourquoi il a fallu accueillir une nouvelle déception et accepter pour une année encore, de l'organisation qui, en l'absence des stocks, veille au rationnement et à la répartition.

Cette organisation, d'ailleurs, sera simplifiée ; nous l'avons demandé, le gouvernement nous en a donné l'assurance.

Dès aujourd'hui, les permis de circulation, vestiges de tracasseries périmées, sont supprimés sur route ; d'ici un ou deux mois, ils le seront pour les chemins de fer ; les permis de mouture pour les façonniers auront également cessé d'exister. Enfin les meuniers auront la faculté de choisir leur clientèle de boulangers, et ceux-ci l'autorisation de choisir leurs meuniers, ce qui contribuera à améliorer la qualité de la farine.

Nous sommes donc bien dans la période finale du régime actuel qui doit prendre fin en août 1921.

Si nous avons cru pouvoir fixer cette date comme ultime délai pour le retour à la liberté du commerce du blé, si nous avons demandé que cette décision formelle fût inscrite dans la loi, c'est à cause de la garantie que nous offrent pour 1921 les stocks qui vont être constitués d'ici là.

Les stocks, qu'il n'a pas été possible de réunir immédiatement, on pourra, quoi qu'il arrive, les constituer dans ce délai, nous pouvons l'affirmer sans témérité. A la fin de l'été nous aurons déjà une réserve de 600.000 tonnes, consommation d'un mois. D'autres approvisionnements suivront.

Dira-t on qu'il y a un risque à engager ainsi l'avenir en faisant aux paysans une promesse formelle qui a force de loi ? L'avenir garde son mystère, et nous ne pouvons faire davange que nous appuyer sur des mesures de prévoyance.

Mais nous estimons qu'il y avait en ce moment un risque pire que celui de l'éternel inconnu du futur, c'est le risque de prolonger le doute dans nos campagnes, le risque de décourager le paysan en le laissant plus longtemps assujetti arbitrairement à un régime dont tous les autres sont affranchis, le risque d'anéantir l'effort agricole en le privant de son principal ressort : la certitude du retour à la liberté.

J. PERCHOT.

Le Sénat et l'Amnistie

Il eut été étrange que l'on ne taxât pas le Sénat de paresse, d'indifférence ou de mauvais vouloir parce qu'il se sépare sans avoir examiné, discuté et voté le projet d'amnistie. Mais ce qui est le plus surprenant, c'est que ce reproche a été formulé par certains députés.

Or, le projet voté par la Chambre n'a pas encore été transmis au Sénat ; la commission que préside l'honorable M. Bienvenu-Martin, ancien garde des sceaux, n'est saisie d'aucun texte.

Et cela s'explique. Jamais discussion aussi confuse, aussi décousue ne s'était engagée. à la Chambre, autour d'un texte de loi. La loi sur le projet d'amnistie a été l'occasion d'une rare débauche d'amendements, de surenchères, de propositions les plus diverses et les plus contradictoires, que reliaient cependant entre elles un caractère commun : l'abus de la démagogie.

Le projet primitif a reçu de multiples modifications, dont certaines se détruisent ou s'annulent mutuellement, au point que le collationnement des textes votés est très difficile. Le rapporteur sénatorial, M. Poulle, a déclaré que c'était là un vrai travail de bénédictin et qu'il faudrait au moins huit jours de recherches et d'études à la commission pour présenter ses conclusions.

Etait-il possible dans ces conditions, d'aborder la discussion et de la mener à bien, le Sénat continuant à siéger et la Chambre étant partie en vacances ? Evidement non, car il n'est pas douteux que la Haute-Assemblée apportera au texte des modifications qui nécessiteront le renvoi de celui-là au Palais-Bourbon.

Donc, de toutes façons, pour que l'amnistie devint au plus tôt applicable, comme nous le désirons de tout cœur, il eût fallu que le Parlement en entier continuât à siéger.

Il faudrait tout de même se décider à comprendre que le Sénat n'est pas une simple chambre d'enregistrement ; son rôle consiste, non à entériner purement et simplement les lois et décisions des députés, mais à les examiner, à les discuter, à les modifier s'il y a lieu. Et ce faisant, il obéit strictement à l'esprit et à la volonté de la Constitution.

Au surplus, par suite de l'échange d'observations auquel l'amnistie a donné lieu au Sénat, le gouvernement a été nettement prié d'user dans la mesure, au cours des vacances du droit de grâce qui lui appartient. C'est ce qu'avait demandé au cours d'une intervention remarquée M. le docteur Even, député des Côtes-du-Nord.

P. DELMOULY.

Chronique Locale

SISTERON

Amicale des Mutilés et Blessés. — L'Amicale des Mutilés et Blessés rend hommage à la municipalité à l'occasion du précieux concours qu'elle se fait un plaisir de lui offrir dans l'organisation de la fête qui aura lieu le 15 août en notre ville sous la haute présidence d'honneur de M. Maginot, ministre des Pensions ; Honnorat, ministre de l'Instruction Publique et de tous nos élus du département.

Nombreuses sont les adhésions déjà reçues par le président de l'Amicale au grand banquet qui aura lieu ce jour-là ; toutefois, il est rappelé aux camarades inscrits à cette association, que les adhésions doivent lui être adressées avant le 8 août pour lui permettre d'être en mesure de fixer au maître d'hôtel le nombre exact de couverts à dresser.

* * *

Nous publions ci-dessous le programme des fêtes du 15 août :

FETES
des 14, 15 et 16 Août 1920
en l'honneur de la remise du Drapeau
aux Eprouvés de la Guerre
de l'Arrondissement de de Sisteron

sous la présidence d'honneur de
MM. MAGINOT, Ministre des Pensions et
HONORAT, Ministre de l'Instruction Publique.

— Samedi 14 —

à 9 h. du soir, Retraite aux Flambeaux par "les Touristes des Alpes" Pavoisement, Illuminations.

— Dimanche 15 —

à 7 heures du matin, Salves d'Artillerie;

à 11 heures, à la mairie,
Réception par les Ministres ;

à 11 heures et demie, sur la place,
Apéritif d'honneur;

à midi,
GRAND BANQUET

donné sous la présidence de MM. Maginot, ministre des Pensions et Honnorat, ministre de l'Instruction Publique ;

à 2 heures, Groupement des Sociétés au cours Saint-Jaume ; Formation du Cortège ; Défilé ;

sur la place de l'Eglise,
Remise du Drapeau;

Discours ; Remise de décorations ; Pendant toute la durée de la solennité **Concert** par *Les Touristes des Alpes* ; à 6 heures, Dislocation du Cortège ;

à 9 heures, Retraite aux Flambeaux:

à 11 heures, rue de Provence,
GRAND BAL

— Lundi 16 —

Le matin, à 10 heures,

© VILLE DE SISTERON

Grand Concours de Boules

1er prix : 100 fr. et le quart des entrées ; 2me le reste des entrées.

Entrées fixées à 3 fr.

La Municipalité décline toute responsabilité en cas d'accidents.

Le maire : F. Thélène.

***

Plusieurs de nos lecteurs se sont demandés et se sont aussi un peu effarouchés de la date choisie pour fêter les Mutilés. Nous leur répondrons que les organisateurs de cette fête n'ont vu dans la date du 15 août aucune allusion religieuse. Si cette date a été choisie, c'est uniquement parce qu'à ce moment MM. Maginot et Honnorat, ministres, ainsi que nos sympathiques sénateurs et députés étaient libres et qu'en plus les travaux agricoles de la moisson et de la foulaison étaient presque terminés. Il était ainsi plus facile aux agriculteurs d'assister à ces fêtes, qui ne sont des fêtes d'aucun parti, mais uniquement de tous les poilus.

***

Nous avons dit aussi que la ville serait pavoisée spécialement par les professionnels, mais ces pavoisements n'excluent pas les pavoisements que les particuliers peuvent mettre aux façades de leurs maisons.

D'ailleurs nous sommes persuadés que la population entière voulant s'associer à cette manifestation de reconnaissance et patriotique aura a cœur de fêter elle aussi les ministres les mutilés et les invités.

*

Nous savons que des convocations ont été lancées pour inviter les sociétés à participer au banquet et au cortège ; si toutefois une société n'avait pas été touchée par la convocation nous lui dirons que c'est une omission involontaire et qu'elle veuille bien se considérer comme invitée par le présent avis.

Le prix du banquet est fixé à 15 francs et aura lieu à l'Eldorado, M. Ricou propriétaire

Avis. — Les cartes d'adhésion au banquet sont déposées au secrétariat de la mairie, ou les adhérents pourront se les procurer.

Société de Secours Mutuels

M. Roa, président de la société de S. M., informe les sociétaires, qu'invités par le Comité des fêtes à assister à la cérémonie de la remise du Drapeau aux Mutilés, ils sont priés de se rendre, dimanche 15 août à 1 h. 1/2 à la mairie, afin de prendre part au défilé de toutes les sociétés.

En outre les membres désireux de participer au banquet voudront bien se faire inscrire à l'administrateur de leur section qui communiquera ensuite les noms au président le plus tard dimanche matin avant midi.

Avis au public. — Des réparations s'exécutant au tablier du pont suspendu de Château-Arnoux le passage est interdit sur cet ouvrage de 7 heures du matin à 7 heures du soir.

Pendant ce temps le public est prié d'emprunter le pont suspendu des Mées,

Chasse. — L'ouverture de la chasse aura lieu dans la première zone le dimanche 15 août. Cette zone comprend les départements du midi dont les Basses-Alpes et la Drôme.

Les permis de chasse à quelque époque qu'ils soient délivrés, seront désormais valables pour une année, a dater du 1er juillet ; toutefois, les permis qui ont été délivrés à une date comprise entre le 19 juillet et le 13 janvier 1920, conserveront la durée de validité qu'ils avaient originairement. Les anciens permis délivrés postérieurement au 13 janvier ne sont utilisables jusqu'à leur date d'expiration normale comme permis général à partir du 1er juillet 1920, qu'autant que leurs titulaires auront acquitté à la caisse du percepteur, qui a reçu le prix du permis à l'ancien tarif, pour la période restant à courir, le complément de prix et sans aucune formalité jusqu'à leur date d'expiration normale, comme permis départementaux, dans le département où ils ont été délivrés et dans les arrondissements limitrophes.

Crédit à l'épargne. — La délégation de Sisteron a été de nouveau favorisée au dernier tirage M. Pégoud Placide, propriétaire à Saint-Geniez, a gagné 500 francs. Police No 302.247, tarif 2.

—o—

Café à louer présentement ou à la St-Michel. S'adresser Café de la Poste, rue Saunerie.

Casino-Cinéma. — Ce soir à 9 heures :

Tous à bord, scène d'un comique irrésistible, jouée par " Lui " ;

L'Assaut fatal, comédie dramatique en 2 parties ;

Haut les Mains, 10e épisode en 2 parties : " Le secret du naufragé " ;

La maison de la Haine, 3e épisode en 2 parties : " Haine et Jalousie ".

Ventilateur électrique

Location comme d'usage.

—o—

ÉTAT-CIVIL

(du 30 juillet au 6 Août)

NAISSANCES

Emile Marcel Achard, rue Saunerie.

PUBLICATIONS DE MARIAGE.

Julien Joseph Boucard, maçon, et Blanche Elise Laplane, s. p.

MARIAGE

Marcel Louis Gilly et Jeanne Marguerite Laurence Marrou.

DÉCÈS

Augustine Angéline Parraud, épouse Méyère, 48 ans, Parésous.

Raibaldi Dominique, 55 ans, hôpital.

A VENDRE

Filets et draps pour la paille ;
Une bâche Plisson de 5 sur 6 ;
Une courroie Balata Dick de 15 m. de long sur 15 cm. de large, force 4 plis ;
Une courroie Balata-Dick de 7 m. de long sur 8 cm, de large, force 3 plis.

LE TOUT EN BON ETAT

S'adresser à M. Figuière Désiré, charron, route de Noyers, Sisteron.

"Zurich"

Compagnie Générale d'Assurance contre les *Accidents et les Responsabilités civiles.*

Maurice **Bérard**, agent général, 42, Rue Droite, Sisteron.

Conseil Pratique

Quelle que soit la cause de l'étouffement, qu'il provienne d'une crise d'asthme, d'un catarrhe, d'une bronchite chronique, de suite de pleurésie ou d'influenza, on est soulagé instantanément en faisant usage de la Poudre Louis Legras, ce merveilleux remède qui a obtenu la plus haute récompense à l'Exposition Universelle de 1900. Une boîte est expédiée contre mandat de 2 fr. 95 (impôt compris) adressé à Louis Legras, 139, Bd Magenta, à Paris.

AVENUE DE LA GARE

ELDORADO-CINÉMA SISTERONNAIS

Toujours à *l'Eldorado Sisteronnais* tous les Dimanches à 9 heures du soir bal à grand orchestre,

Dimanche dernier salle archi-comble par un public choisi venu respirer à pleins poumons le bon air de l'avenue de la Gare.

C'est avec plaisir que nous avons constaté un groupe de la jeunesse de Laragne, Ribiers et Mison évoluant et resquillant dans la grande salle de l'Eldorado.

Toutes nos félicitations à notre ami Louis Tubech, tambour-major de la classe 1882, qui, avec son entrain habituel ressemblait à un inquiet de 25 ans par ses resquillages à la valse et à la godiche. Il faut dire qu'il n'était pas seul de son âge à *entrefouéré* à la polka du Pinard et au quadrille des Poilus.

N'oublions pas le Directeur, M Ricou, pour le chic et le goût qu'il a pour la propreté de son établissement : aucune poussière ni aucune fumée de tabac dans la salle. Aération parfaite.

Prix d'entrée: Cavaliers 1 fr. 50.

Danseuses entrée libre.

Consommations de 1e choix Bocks ou panachés à la glace.

Immédiatement après le bal, ***Réveillon et soupers froids***

Le reporter de semaine.
Picatas.

Un bon souvenir à notre ami Baptistin Arnaud de Lavayssière (Oran) futur Inquiet.

Etude de Me Louis **ROUBAUD**
NOTAIRE
à **Sisteron** (Basses-Alpes)

ADJUDICATION
VOLONTAIRE

Le **Dimanche 22 Août** mil-neuf-cent-vingt à **quatorze** heures à Sisteron, en l'étude de Me ROUBAUD, il sera procédé à la Vente aux Enchères publiques par adjudication, des immeubles ci-après désignés appartenant à Madame **Reymond** veuve **Vias**.

PREMIER LOT

UNE MAISON

à Sisteron, Rue de Provence, numéro 4, composée de caves, rez-de-chaussée, à usage de magasin, premier, deuxième et troisième étages, petit jardin et dépendances sur le derrière. Cadastrée section F. numéro 243 p.

Mise à prix : **Trente mille** francs. ci ... **30.000 f.**

DEUXIEME LOT

Bâtiment à usage de remise et grenier à foin, sis a Sisteron, rue Chapuzie, touchant la rue, Moullet, Benonin, Collombon et en sous-sol Lieutier.

Mise à prix : **Deux mille cinq cents** fr. **2.500 fr.**

Pour tous renseignements s'adresser à Me ROUBAUD, notaire, détenteur du cahier des charges.

Roubaud.

Etude de Me **ROUBAUD**,
Notaire à **Sisteron**

Adjudication
Volontaire

Le **Samedi 7 août** mil neuf cent vingt, à **14 heures, à Sisteron**, en l'Etude de Me Roubaud, il sera procédé à la vente aux enchères par adjudication des immeubles ci-après dépendant de la succession de Mademoiselle **Mathieu Marie Julie.**

PREMIER LOT

Une Maison à Sisteron, quartier de « la Coste », rue Notre-Dame, se composant de cave, écurie, deux pièces au premier étage et deux au second étage, grenier au-dessus ; touche Néviére, Tourniaire, la Traverse des Jardins et la rue Notre-Dame. Cadastrée section G, n° 997.

Mise à prix : **deux mille cinq cents** francs.

ci..... **2500** francs.

DEUXIEME LOT

Une olivette d'environ 60 pieds, sise à Sisteron, quartier de « Montjervi » ; cadastrée section D, Nos 674 p et 655 p, contenance 21 ares 47 centiares.

Mise à prix : **Quatre cents** fr.

ci . . . **400** frs.

TROISIEME LOT

Remise avec grenier à foin à Sisteron, quartier de « la Coste » rue Notre-Dame, touchant la rue, Vial, Meisson

Cadastrée section G, No 844.

Mise à prix : **Cinq cents** francs.

ci.....**500** fr.

QUATRIEME LOT

Terre labourable à Sisteron quartier « du Thord », contenant environ 22 ares 70 centiares. Cadastrée section D No 827.

Mise à prix : **cinq Cents** fr.

ci..... **500** francs.

Pour tous renseignements s'adresser à Me Roubaud, détenteur du cahier des charges.

Roubaud.

Etude Me **Pierre BOREL**
Chevalier de la Légion d'Honneur
Mort pour la France
notaire à **Sisteron**

VENTE
aux enchères publiques et volontaires

fixée au **Dimanche 22 Août** 1920 à 2 heures après-midi, à Sisteron, en l'Etude de Me Borel, par le ministère de Me Paul Borel, suppléant.

Des immeubles suivants situés à Sisteron, Entrepierres et Salignac, appartenant à Mme **Abéline André** Vve **Silvestre** de Sisteron ou à ses enfants.

PREMIER LOT

Une terre labourable à Sisteron, quartier de l'Airech ou Chaudettes, No 492, section F, 62 ares 10 centiares ; confrontant : au nord chemin, au sud M. Thélène, à l'est M. Rolland, à l'ouest un vallon.

Mise à prix : **Quatorze cents** fr.

ci. . . . **1400** fr.

DEUXIÈME LOT

Une terre labourable avec pe-

© VILLE DE SISTERON

Une parcelle vague à Sisteron, quartier de Parésous ou Chaufepiasse, No 1759, 1760, section F, de 45 ares 80, confrontant : au nord chemin de Noyers, au sud Colombon, à l'est sentier vers Jabron, à l'ouest Mouttie.

Mise à prix : **Six cents** francs.
ci. . . . . **600** fr

TROISIÈME LOT

Une terre labourable au même quartier, No **1767**, section F, de 31 ares 65 cent, confrontant : au nord Denis Latil, au sud Ferrand, à l'est Vallon d'Eygatière, à l'ouest sentier vers Jabron.

Mise à prix : **Trois cent cinquante** francs.
ci. . . . . **350** fr.

QUATRIÈME LOT

Une terre labourable à Sisteron, quartier du Plan d'Estine, No 932, section C, contenant 17 ares 70 centiares, confrontant : au nord Brunet, au sud Castagnier, à l'est un sentier, à l'ouest Truphèmus.

Mise à prix : **Trois cent cinquante** francs.
ci. . . . . **350** fr

CINQUIEME LOT

Une parcelle de terre en partie rongée par la Durance, à Sisteron quartier des Prés-Hauts, sur laquelle il y a environ **douze gros peupliers ou saules**, de 8 ares, confrontant : au nord Sourribes, au sud Lieutier, à l'est et à l'ouest Tivolier.

Mise à prix : **Quatre cents** francs.
ci..... **400** francs.

SIXIEME LOT

Une maison à Sisteron, rue Deleuze, Nos **401** et **402**, section G, composée d'écurie avec grenier à foin, cave, **2 chambres au** premier, confrontant : à l'est Sorzana, à l'ouest Bontoux, au nord la rue Deleuze, au midi Traverse Sainte-Marie, au-dessus Sorzana.

Mise à prix : **Dix huit cents** fr.
ci..... .**1800** francs.

SEPTIÈME LOT

Une terre labourable à **Entrepierres**, quartier des Baumas de 32 ares 70 centiares No **421**, section E, confrontant : au nord Esdin, au sud Grandpas, à l'est la route de Salignac, à l'ouest un coteau.

Mise à prix : **Cinq cents** francs.
ci..... **500** francs.

HUITIÈME LOT

Une terre labourable à Salignac, quartier de Saint-Puy, No 300 section B, de **33** ares **28** centiares, confrontant : au nord au sud et à l'est Amauric, à l'ouest la route de Salignac.

Mise à prix : **Six cents** francs.
ci. . . . **600** frs.

Pour tous renseignements, s'adresser à Me Paul Borel, notaire suppléant, dépositaire du cahier des charges.

Paul BOREL.

HERNIE

MEMBRE DU JURY et HORS CONCOURS

JE SUIS GUERI. — C'est l'affirmation de toutes les personnes atteintes de hernies après avoir porté le nouvel appareil sans ressort de M. J. GLASER, le réputé spécialiste de Paris, 63, Boulev. Sépastopol.

Ce nouvel appareil, grâce a de longues études et à l'adaptation de la nouvelle pelote à compression souple, assure séance tenante la contention parfaite des hernies les plus difficiles, les réduit et les fait disparaitre.

En voici d'ailleurs une preuve :

6 4 20.

Monsieur Glaser,

Je suis heureux de vous annoncer que, grâce à votre merveilleux appareil sans ressort, mon enfant âgé de 6 ans est complètement guéri. Tous les parents qui voient souffrir leur enfant, comprendront ma joie et ma reconnaissance envers vous. Aussi je vous autorise à publier ma lettre.

M. Laurent Comte,
à Pelleautier par Gap.
(Hautes Alpes).

Désireux de donner aux malades une preuve immédiate de ce résultat garanti d'ailleurs par écrit, M. Glaser invite toutes les personnes atteintes de hernies, efforts, descente, à lui rendre visite dans les villes suivantes où il fera gratuitement l'essai de ses appareils.

Allez donc tous à

à **DIGNE**, 14 et 15 août, Hôtel Boyer Mistre.
à **FORCALQUIER**, le 16 Hotel des Lices.
à **MANOSQUE**, mardi 24, Hôtel Pascal ;
à **APT**, samedi 28 août, de 8 h. à 2 h., Hôtel du Louvre.
à **SISTERON**, 29 août, de 11 h. à 2 h. et 30 août de 8 h. à 3 h., Hotel des Acacias ;
à **VEYNES**, le dimanche 5 septembre, de 8 h. à 2 h., Hôtel de la Gare.

Brochure *franco* sur demande. Ceintures ventrières pour déplacements de tous organes.

Mauvaise Vue - Surdité

PROVOQUÉE PAR L'AGE OU LA MALADIE

YEUX ARTIFICIELS

L'application en sera faite immédiatement et sans douleurs

Nous apprenons que M. ROUVIERE, un des **ocularistes** le plus réputé de Lyon, 20, Cours Morand, sera de passage à :

EMBRUN, le 31 Août, Hôtel Moderne, de 8 h. à midi.
GAP, le 1 septembre, Hôtel des Négociants, de 8 h. à midi.
BARCELONNETTE, le 2 sept., Hôtel des Alpes, de 8 h. à midi.
SISTERON, le 4 sept., Hôtel des Acacias, de 8 h. à midi ;
DIGNE, le 5 sept., Hôtel Boyer-Mistre, de 8 h. à midi.

Nous invitons très instamment les personnes dont la vue s'affaiblit de jour en jour soit par l'âge, soit par la maladie, atteintes **de SURDITE, d'ypéropie, d'amétropie, paralysie musculaire, astigmatisme, strabisme (ENFANTS QUI LOUCHENT) cataractes,** opérées ou au début à aller consulter cet éminent spécialiste réputé, qui corrigera les vues les plus mauvaises et livrera tout ce qui est nécessaire à une bonne vision.

P. S. — *M. ROUVIERE, accepte toutes les personnes inscrites sur la liste de l'assistance médicale.*

A VENDRE

A L'AMIABLE

La MAISON portant le No 5 de la rue de Provence Pour renseignements s'adresser à M. Ferrand, pharmacien 65, route de Turin, Nice.

LES MAUX DE REINS

Il n'est pas naturel de souffrir des reins; il est toujours imprudent de ne pas soigner ces douleurs, car les reins douloureux ne purifient plus suffisamment le sang et la santé peut s'altérer vite. Les Pilules Foster dissipent les maux de reins. Elles donnent, c'est un fait bien connu, une santé meilleure. Dans les rhumatisme, douleurs, sciatique, goutte, gravelle, coliques néphrétiques, hydropisie (gonflement des chevilles), l'amélioration se fait parfois sentir dès les premières doses et le malade se sent renaître et transformé.

Méfiez-vous et refusez imitations et contrefaçons. Exigez bien les véritables Pilules Foster pour les Reins, 4 fr. la boîte, 6 boîtes pour 23 fr., plus 0 fr. 40 d'impôt par boîte. Si votre Pharmacien habituel en est dépourvu, envoi contre remboursement sans frais et franco, par la poste, par retour du courrier. H. Binac, Pharmacien, 25, rue Saint-Ferdinand, Paris (17e).

CHAUSSURES CONFECTIONNÉES ET SUR MESURES

ELIE JULIEN

Blessé de Guerre

Rue Droite — SISTERON — Basses-Alpes

M. Julien informe le public qu'il a en ce moment un grand choix de Chaussures en magasin de bonne qualité et à des prix avantageux.

CHAUSSURES SUR MESURE
Réparations en tous Genres -- Travail soigné

Cycles — Motos — Machines à Coudre

Pièces détachées et Accessoires

Pneumatiques H. LONG (COTE DE MONTAGNE)

Réparations en tous genres PRIX MODÉRÉS

REGIS ARNAUD

Agent des Cycles "LABOR"
59, Rue Droite -:- SISTERON

FABRIQUE DE CHAUSSURES
Autran Adolphe

11, Rue de Provence, SISTERON. Basses-Alpes

GRAND ASSORTIMENT
de CHAUSSURES de LUXE et de TRAVAIL
ENFANT - FILLETTE - DAME - HOMME
— à des prix très modérés —
GROS ET DETAIL
Bottes DAMES *à partir de 40 francs*
Brodéquins forts HOMMES *à partir de 30 francs*

Meubles en tous genres et de tous styles

EBENISTERIE — POSE DE RIDEAUX ET TAPIS — SOMMIERS

Ancienne Maison V. COLOMB
Fondée en 1850

Emile Pellegrin

Successeur de Georges DIEBO
26, Rue Saunerie: 26
SISTERON

TAPISSERIE — FAUTEUILS et CANAPÉS — REPARATIONS

« L'UNION »

Compagnie d'Assurances Incendie, Vie, Accidents, Vol et Grèle.

MM. TURCAN et BERTRAND, agents généraux pour les Hautes et Basses-Alpes. Bureaux : 1, avenue de la gare.

© VILLE DE SISTERON

GARAGE MODERNE

AUTOMOBILES — CYCLES — MOTOCYCLETTES

VENTE **'PEUGEOT'** ECHANGE

HUILE, ESSENCE, STOCK MICHELIN

LOCATION D'AUTOMOBILES, prix très réduits — TRANSPORTS DE POIDS LOURDS

MACHINES A COUDRE

FRANCIS JOURDAN

Rue de Provence, (à côté du Casino) SISTERON — Basses-Alpes

BIJOUTERIE - HORLOGERIE - ORFEVRERIE

BIJOUX DES ALPES

LOUIS BELLE

53, Rue Droite, à SISTERON

GRAND ASSORTIMENT EN MAGASIN -- PARURES DE MARIAGE

Bijoux et articles pour Cadeaux

Orfèvrerie en écrins

Articles pour fumeurs - Or et Argent

Bijoux sur commande

Réparations et transformations en tous genres

Montres — Pendules — Réveils

de toutes marques

LUNETTERIE FINE et sur ORDONNANCES

RÉPARATIONS - GRAVURE

A la Belle Jardinière

RUE DROITE

Lingerie - Bonneterie - Trousseaux

Layettes - Corsets - Parapluies - Cravates

et Chemises

Dépôt du gant Perrin de Grenoble

Grand choix de blouses, robes, peignoirs

combinaisons, imperméables, etc.

VETEMENTS DE LAINE POUR DAME ET FILLETTE

Mme **MORÈRE**

SISTERON — BASSES-ALPES

Ferblanterie - Zinguerie - Plomberie - Vitrerie

INSTALLATION EAU ET GAZ

VENTE ET ACHAT

de Fourneau, Poêle, Buanderie, Bicyclettes et objets de toute nature — Faire offre

A. CLÉMENT

58, RUE DROITE — SISTERON

Les produits alimentaires, hygiéniques pour régime

F. GIRAUD 124 Avenue Thiers LYON

PAINS MOUSSELINE

FLUTES MOUSSELINE

FARINEUX DIVERS

sont les

meilleurs, les plus légers et les plus nourrissants

Dépôt : AUDIBERT, épicier, rue Droite, Sisteron

Imprimerie — Papeterie — Librairie

MAROQUINERIE

Pascal LIEUTIER

25, Rue Droite — SISTERON — Basses-Alpes

Cahiers scolaires "La Cigale" papier de choix — Encres — Papier à lettre fantaisie

Registres -- Imprimés en tous genres -- Romans, Livres scolaires, sujets de broderie

Le gérant,

Vu pour la légalisation de la signature, ci-contre, le Maire,

© VILLE DE SISTERON